

Marseille, le 22 JUL. 2020

POLE PROPRETE CADRE DE VIE ET  
VALORISATION DES DECHETS  
Le Directeur du Pôle

DDTM des Bouches du Rhône  
Service Urbanisme – Bureau ADS  
16, Rue Antoine A. Zattara  
13332 MARSEILLE Cedex03

A l'attention de M. P. FRANCOU

Nos réf : PPCVVD-30105/2020-07-66154  
Dossier suivi par : Laurence ROUDEIX  
Fonction : Chef du Service Etudes,  
Prospective et Innovation  
Tel 04 91 99 71 99

**Objet : avis sur le PC 013 055 19 00897**

Monsieur,

L'avis du Pôle Propreté, Cadre de Vie et Valorisation des Déchets est favorable avec prescriptions sur la partie "locaux professionnels".

Les occupants des rez-de-chaussée (les professionnels) devront en tant que propriétaires ou locataires prévoir un ou plusieurs locaux à déchets sur les 285m2 réservés aux professionnels.

Locaux mutualisés ou individuels selon la division de cette surface.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Fabrice BARDISA

